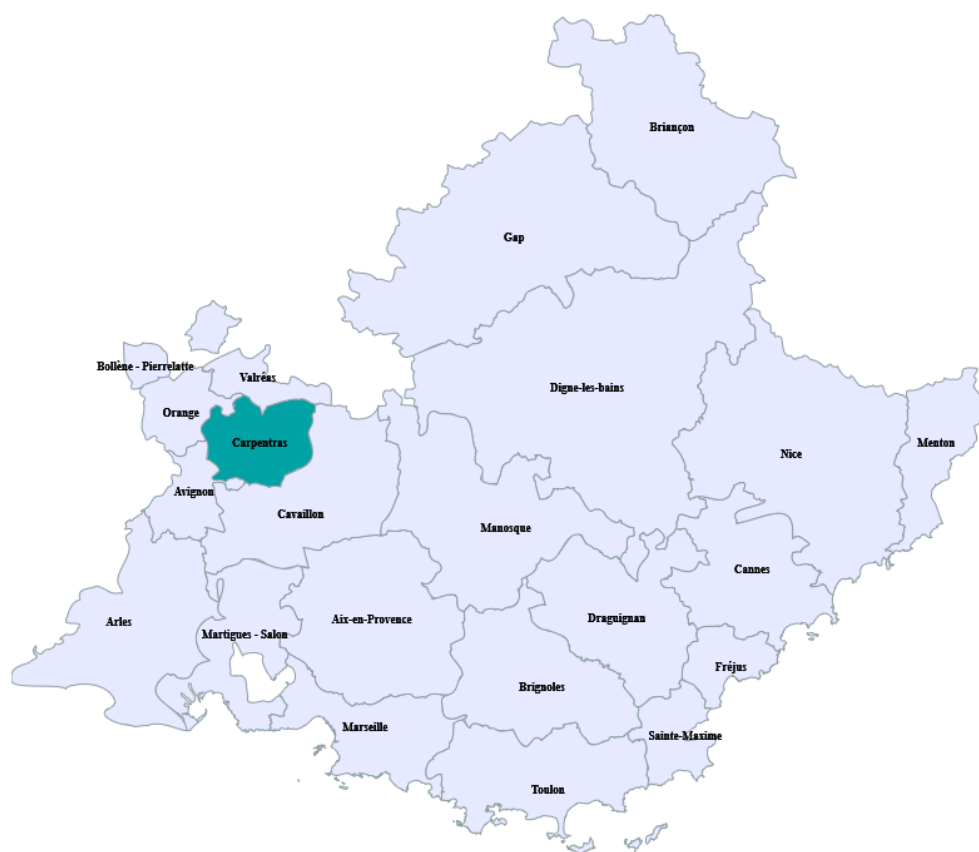


ZONES D'EMPLOI



CARPENTRAS

MARCHÉ DU TRAVAIL



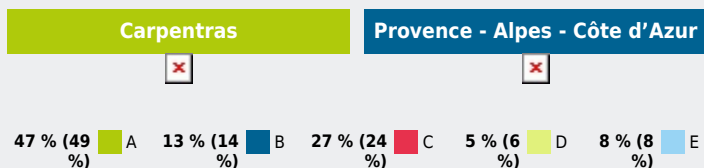
QUELLES SONT LES **CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI** DE CE TERRITOIRE ?



CATÉGORIES ¹ DE DEMANDEURS D'EMPLOI

87 %

des demandeurs d'emploi de ce territoire sont inscrits à France Travail en catégories ABC



10 060

demandeurs d'emploi en catégories ABC, soit

2 %

des demandeurs d'emploi de la région

+ 3,2 %

en un an
(+ 0,2 % en région)

ÂGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ²

58 %

des demandeurs d'emploi de ce territoire ont entre 25 et 49 ans



50 ans et plus
De 25 à 49 ans
Moins de 25 ans

46 %

ont exercé une activité réduite dans le mois (43 % en région) dont

67 %

sur plus d'un mi-temps (64 % en région)

NIVEAU DE FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ²

31 %

des demandeurs d'emploi de ce territoire ont un niveau CAP-BEP

Carpentras



Provence - Alpes - Côte d'Azur

52 %

de femmes (51 % en région)

10 %

de travailleurs handicapés (9 % en région)

45 %

de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail depuis un an et plus (42 % en région)

12 %

de bénéficiaires du RSA (13 % en région)



NIVEAU DE QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI²

42 %

des demandeurs d'emploi de ce territoire ont un niveau de qualification d'employés qualifiés



Carpentras

Provence - Alpes - Côte d'Azur

Les demandeurs d'emploi de ce territoire, sortis des listes de France Travail en 2024, sont restés inscrits **316 jours** en moyenne (293 jours en région)

 Source : France Travail, Dares – Statistiques du marché du travail (STMT).

Notes :

1 Les demandeurs d'emploi sont présentés selon un regroupement en cinq catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (exemples : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

2 Catégories ABC.